

commissaire enqueteur

De: yannick sanchez <yannick.sanchez@ymail.com>
Envoyé: vendredi 22 novembre 2019 17:52
À: commissaireenqueteur.sne@orange.fr
Objet: Re :Contestation du nouveau PLU SNE

Bonjour M. Girard,

Je viens de voir la réponse/demande de Mme Dubus concernant le classement en zone N d'une partie du lotissement des hameaux de chartreuse et je ne comprend pas son acharnement dessus.

Étant l'ancienne maire lors de la création du lotissement, elle aurait pu et **dû** faire le nécessaire en temps voulu pour que les propriétaires achètent en toute connaissance de cause. On ne peut pas demander 15 ans après, quelque-chose qui n'a pas été accepté au moment voulu. De plus je rajouterai qu'aucun documents du lotissement ne fait référence à ce cône de vue. Enfin la Mairie et donc Mme Dubus avait modifié au dernier moment (et après réalisation des espaces communs) le positionnement des immeubles, en mettant un immeuble de plus de 10m de haut dans l'axe décrit dans son observation.

Je vous redemande donc de laisser ces espaces comme décrit dans le PLU actuel et comme présenté fin 2018 à la population.

Bien cordialement

Yannick Sanchez

Le lun., nov. 11, 2019 à 14:30, yannick sanchez <yannick.sanchez@ymail.com> a écrit :

Mairie de Saint Nazaire les Eymes	
<i>REÇU LE</i>	
22 NOV. 2019	
COPIE	Fait le

Bonjour M. GIRARD,

Je me permets de vous écrire, pendant l'enquête publique du nouveau PLU, afin contester le passage, de deux grands espaces verts du lotissement des balcons de chartreuse en zone N (Naturel).

Habitant et co-proprétaire de ce lotissement depuis sa création, je ne comprends pas les raisons de ce classement en pleine zone d'habitation et pourquoi ce lotissement est le seul à être classé comme cela sur St Nazaire les Eymes. La zone N correspond a des zones forestières à préserver ou des zones avec un caractère écologique. Ce qui n'est pas le cas ici. Je vous demande donc de laisser ces parcelles comme dans le PLU actuel.

Pour rappel :

- lors de la réalisation du lotissement, il était prévu de préserver seulement l'espace vert le long du chemin de la Mairie et certains arbres. Merci de consulter le schéma de principe Page 8 du PADD et le règlement graphique 4.4 pour preuve de mes allégations.

- un espace réservé a été placé sur cet espace vert le long du chemin de la Mairie dans l'ancien PLU pour l'identifier, pas sur celui du bas du lotissement

- Enfin il n'est pas identifié comme "espace de respiration" (il y en a déjà un de chaque côté), ni de vues particulières à préserver

Lors de la réunion publique du 12 Décembre 2018, ces espaces n'étaient pas classés en zone N sur la carte présentée, ni sur la carte du PLU en vigueur aujourd'hui

De plus, aucun espace vert de l'ensemble des autres lotissements de la commune n'est classé en zone N.

Merci donc de remettre les 2 grands espaces du lotissement des balcons de chartreuse dans l'état initial du PLU actuel et comme présenté à la réunion publique.

Bien cordialement,

Yannick SANCHEZ

204 Chemin du Piat

38330 St Nazaire les Eymes

0617783296

